Desjardins

Fiducie Desjardins inc. Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (non auditées)

Pour la période terminée le 30 septembre 2026

Table des matières

	Page
REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR	
Utilisation de ce document	2
La Fiducie Desjardins inc. en bref	2
Mode de présentation de l'information financière	2
INFORMATIONS FINANCIÈRES	
Bilan	3
État du résultat	4
État du résultat global	4
État des variations des capitaux propres	5
Valeurs mobilières	5
Provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	6
Dépôts	6
Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances	6
FONDS PROPRES	
Accord de Bâle III	7
Déclaration des fonds propres	7
GESTION DES RISQUES	
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion des risques	8
Cadre de gestion intégrée des risques	8
Facteur de risque qui pourrait avoir une incidence sur les résultats futurs	9
Risque de crédit	10
Risque de marché	10
Risque de liquidité	10
Risque opérationnel	10
Risque stratégique	12
Risque de réputation	12
Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	12
Risques réglementaires	13
COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER	
Indicateurs clés [KM1]	15
Composition des fonds propres réglementaires [CC1]	16
Déclaration commune du ratio de levier [LR2]	18

REMARQUES À L'INTENTION DU LECTEUR

UTILISATION DE CE DOCUMENT

Les Informations financières et inhérentes à la gestion des risques (ce document) visent à soutenir la transparence et la communication des informations financières et inhérentes à la gestion des risques de la Fiducie Desjardins inc., et à permettre aux différents intervenants du marché financier d'apprécier le profil de risque de cette dernière. Les informations présentées dans ce document sont non auditées.

Les informations divulguées au niveau de la section « Communication au titre du troisième pilier » sont préparées conformément aux lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) :

- *Ligne directrice stipulant la communication de renseignements par les petites et moyennes institutions de dépôt (PMB) au titre du troisième pilier;*
- *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres;*
- *Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier.*

Conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes de fonds propres et de liquidité des petites et moyennes institutions de dépôt (PMB)*, elles sont classées en trois catégories. Selon les critères énoncés à la section III de cette ligne directrice, Fiducie Desjardins inc. est classée dans la catégorie II.

Pour plus d'informations, se référer au site Web des données financières du BSIF à l'adresse : https://www.osfi-bsif.gc.ca.

LA FIDUCIE DESJARDINS INC. EN BREF

La Fiducie Desjardins inc. (Société) est un fiduciaire constitué en société de fiducie et de prêt. Elle est enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), et offre une gamme de produits et de services, y compris des activités de garde de valeurs et des services fiduciaires aux particuliers et aux entreprises. Elle est une filiale en propriété exclusive de Desjardins Holding financier inc., qui est détenue à 100 % par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération). Son siège social est situé au 1, Complexe Desjardins, Montréal (Québec), Canada. Elle retient les services de la Fédération et de certaines de ses filiales par l'intermédiaire d'une entente de services et d'impartition afin de soutenir son exploitation tant sur le plan de la prise en charge de son personnel que de ses besoins en biens mobiliers et immobiliers. En vertu de cette entente, la Fédération et ses filiales acceptent de fournir la quasi-totalité de ses services administratifs et opérationnels à la Société. Celle-ci est régie par le BSIF.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers annuels sont préparés par la direction de la Société conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec et du BSIF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les informations financières non auditées présentées dans ce document sont extraites principalement des états financiers annuels et intermédiaires de la Société. À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

TABLEAU 1 – BILAN

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2026[1]	Au 31 décembre 2025
ACTIF		
Trésorerie	**17 212 $**	23 234 $
Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**982 536**	971 064
Sommes à recevoir des clients	**46 371**	46 846
Intérêts à recevoir	**6 317**	4 004
Actifs d'impôt différé	**683**	962
Autres actifs	**14 165**	18 923
TOTAL DE L'ACTIF	**1 067 284 $**	1 065 033 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Dépôts	**734 981 $**	755 658 $
Dividende à payer	**100 000**	—
Autres passifs	**42 596**	32 788
TOTAL DU PASSIF	**877 577**	788 446
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions	**59 972**	59 972
Résultats non distribués	**129 933**	213 668
Cumul des autres éléments du résultat global	**(198)**	2 947
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**189 707**	276 587
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**1 067 284 $**	1 065 033 $

[1] Les informations présentées au 30 septembre 2026 tiennent compte des modifications à l'IFRS 9, Instruments financiers adoptées au 1er janvier 2026. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

TABLEAU 2 – ÉTAT DU RÉSULTAT

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2026	2025	**2026**	2025
REVENUS D'HONORAIRES ET AUTRES REVENUS				
Administration et garde de titres	**27 382 $**	21 048 $	**72 161 $**	67 496 $
Services fiduciaires aux entreprises et aux particuliers	**17 004**	18 363	**51 155**	56 336
Autres	**1 795**	1 496	**4 822**	4 096
	46 181	40 907	**128 138**	127 928
REVENUS NETS DE PLACEMENT				
REVENU NET D'INTÉRÊTS				
Revenu d'intérêts	**7 245**	8 452	**21 255**	26 609
Frais d'intérêts	**(4 246)**	(5 049)	**(12 740)**	(15 729)
	2 999	3 403	**8 515**	10 880
AUTRES REVENUS NETS DE PLACEMENT				
Gains nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**12**	637	**125**	943
Revenus (pertes) de change	**12**	69	**126**	(121)
	24	706	**251**	822
REVENUS NETS DE PLACEMENT	**3 023**	4 109	**8 766**	11 702
REVENU TOTAL	**49 204**	45 016	**136 904**	139 630
DOTATION (RECOUVREMENT) À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT[1]	**(28)**	(14)	**10**	1
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS				
Ententes de service et impartition	**23 107**	22 794	**69 640**	72 870
Technologie	**9 459**	7 224	**23 539**	23 821
Honoraires	**1 974**	848	**3 979**	2 836
Frais de dépositaires	**3 371**	3 256	**9 934**	9 532
Communications	**343**	409	**2 984**	3 175
Autres	**1 164**	2 256	**4 669**	6 276
	39 418	36 787	**114 745**	118 510
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	**9 814**	8 243	**22 149**	21 119
Impôts sur le résultat	**2 601**	2 327	**5 884**	5 739
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	**7 213 $**	5 916 $	**16 265 $**	15 380 $

[1] Correspond à la dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

TABLEAU 3 – ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre	
	2026	2025	**2026**	2025
Résultat net de la période	**7 213 $**	5 916 $	**16 265 $**	15 380 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)				
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état du résultat				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	**(2 559)**	608	**(3 057)**	398
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	**(24)**	(10)	**4**	1
Reclassement des gains nets à l'état du résultat	**(9)**	(468)	**(92)**	(693)
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**(2 592)**	130	**(3 145)**	(294)
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	**4 621 $**	6 046 $	**13 120 $**	15 086 $

TABLEAU 4 – ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre

(en milliers de dollars)	Capital-actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	**59 972 $**	**213 668 $**	**2 947 $**	**276 587 $**
Résultat net de la période	**—**	**16 265**	**—**	**16 265**
Autres éléments du résultat global de la période	**—**	**—**	**(3 145)**	**(3 145)**
Résultat global de la période	**—**	**16 265**	**(3 145)**	**13 120**
Dividende sur actions ordinaires	**—**	**(100 000)**	**—**	**(100 000)**
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2026	**59 972 $**	**129 933 $**	**(198 $)**	**189 707 $**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2024	59 972 $	197 235 $	5 010 $	262 217 $
Résultat net de la période	—	15 380	—	15 380
Autres éléments du résultat global de la période	—	—	(294)	(294)
Résultat global de la période	—	15 380	(294)	15 086
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2025	59 972 $	212 615 $	4 716 $	277 303 $

TABLEAU 5 – VALEURS MOBILIÈRES

Au 30 septembre 2026

(en milliers de dollars)	Échéances		Total
	Moins de 1 an	1 an ou plus	
Titres émis ou garantis par des :			
Entités gouvernementales canadiennes	**262 048 $**	**— $**	**262 048 $**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**194 062**	**100 275**	**294 337**
Autres titres :			
Institutions financières et autres émetteurs	**227 062**	**199 089**	**426 151**
Total des valeurs mobilières	**683 172 $**	**299 364 $**	**982 536 $**

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)	Échéances		Total
	Moins de 1 an	1 an ou plus	
Titres émis ou garantis par des :			
Entités gouvernementales canadiennes	183 921 $	— $	183 921 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	212 997	100 011	313 008
Autres titres :			
Institutions financières et autres émetteurs	216 185	257 950	474 135
Total des valeurs mobilières	613 103 $	357 961 $	971 064 $

Au 30 septembre 2026

(en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)								
	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	International	Total
Titres émis ou garantis[1]	**75 359 $**	**9 723 $**	**— $**	**141 569 $**	**41 965 $**	**10 755 $**	**14 966 $**	**— $**	**294 337 $**
Autres titres[2]	**34 724**	**52 950**	**1 365**	**205 069**	**115 653**	**10 111**	**—**	**6 279**	**426 151**
	110 083 $	**62 673 $**	**1 365 $**	**346 638 $**	**157 618 $**	**20 866 $**	**14 966 $**	**6 279 $**	**720 488 $**

Au 31 décembre 2025

(en milliers de dollars)	Répartition par provinces (excluant les titres émis ou garantis par des entités gouvernementales canadiennes)								
	Colombie-Britannique	Alberta	Manitoba	Ontario	Québec	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard	International	Total
Titres émis ou garantis[1]	49 610 $	12 297 $	17 907 $	113 436 $	113 932 $	5 826 $	— $	— $	313 008 $
Autres titres[2]	4 046	43 380	—	289 755	131 906	5 048	—	—	474 135
	53 656 $	55 677 $	17 907 $	403 191 $	245 838 $	10 874 $	— $	— $	787 143 $

[1] Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada.
[2] Institutions financières et autres émetteurs.

TABLEAU 6 – PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	**159 $**	149 $

TABLEAU 7 – DÉPÔTS

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Type		
À vue	**295 833 $**	304 203 $
À terme	**439 148**	451 455
Total	**734 981 $**	755 658 $

(en milliers de dollars)	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
Répartition par province		
Québec	**709 484 $**	728 993 $
Ontario	**25 450**	26 618
Nouveau-Brunswick	**47**	47
Total	**734 981 $**	755 658 $

TABLEAU 8 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES

Au 30 septembre 2026	**Échéances**							
(en milliers de dollars)	**Taux variable**	**Moins de 3 mois**	**De 3 à 6 mois**	**De 6 à 12 mois**	**De 1 à 2 ans**	**Plus de 2 ans**	**Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions**	**Total**
Actif								
Trésorerie[1]	**17 212 $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**— $**	**17 212 $**
Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	**125 265**	**303 856**	**144 448**	**209 878**	**76 717**	**122 372**	**—**	**982 536**
Intérêts à recevoir	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**6 317**	**6 317**
Autres actifs	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**61 219**	**61 219**
Total de l'actif	**142 477 $**	**303 856 $**	**144 448 $**	**209 878 $**	**76 717 $**	**122 372 $**	**67 536 $**	**1 067 284 $**
Passif et capitaux propres								
Dépôts	**295 833 $**	**56 053 $**	**55 522 $**	**94 061 $**	**105 850 $**	**127 662 $**	**— $**	**734 981 $**
Dividende à payer	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**100 000**	**100 000**
Autres passifs	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**42 596**	**42 596**
Capitaux propres	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**189 707**	**189 707**
Total du passif et des capitaux propres	**295 833 $**	**56 053 $**	**55 522 $**	**94 061 $**	**105 850 $**	**127 662 $**	**332 303 $**	**1 067 284 $**
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	**(153 356 $)**	**247 803 $**	**88 926 $**	**115 817 $**	**(29 133 $)**	**(5 290 $)**	**(264 767 $)**	**— $**

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU 8 – SENSIBILITÉ AUX TAUX D'INTÉRÊT ET APPARIEMENT DES ÉCHÉANCES (SUITE)

Au 31 décembre 2025	Échéances							
(en milliers de dollars)	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Total
Actif								
Trésorerie[1]	23 234 $	— $	— $	— $	— $	— $	— $	23 234 $
Valeurs mobilières - Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global[1]	188 057	126 722	240 256	158 079	113 731	144 219	—	971 064
Intérêts à recevoir	—	—	—	—	—	—	4 004	4 004
Autres actifs	—	—	—	—	—	—	66 731	66 731
Total de l'actif	211 291 $	126 722 $	240 256 $	158 079 $	113 731 $	144 219 $	70 735 $	1 065 033 $
Passif et capitaux propres								
Dépôts	304 203 $	48 004 $	49 509 $	96 253 $	115 717 $	141 972 $	— $	755 658 $
Autres passifs	—	—	—	—	—	—	32 788	32 788
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	276 587	276 587
Total du passif et des capitaux propres	304 203 $	48 004 $	49 509 $	96 253 $	115 717 $	141 972 $	309 375 $	1 065 033 $
Écart de sensibilité des éléments inscrits au bilan	(92 912 $)	78 718 $	190 747 $	61 826 $	(1 986 $)	2 247 $	(238 640 $)	— $

[1] Certaines données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

FONDS PROPRES

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres de la Société sont calculés selon la Ligne directrice *Normes de fonds propres* émise par le BSIF.

Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires que doit maintenir la Société afin de satisfaire aux exigences réglementaires est de 7 %. De plus, le ratio de fonds propres de la catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 8,5 % et à 10,5 %. Ces ratios minimaux incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Le BSIF exige également que la Société conserve un ratio de levier supérieur à 3 %. Ce ratio se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend les actifs au bilan ainsi que les expositions liées aux opérations de financement par titres.

TABLEAU 9 – DÉCLARATION DES FONDS PROPRES[1]

(en milliers de dollars et en pourcentage)	**Au 30 septembre 2026**	Au 31 décembre 2025
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	**59 972 $**	59 972 $
Résultats non distribués	**129 933**	213 668
Cumul des autres éléments du résultat global	**(198)**	2 947
Déductions	**(22)**	(29)
Total des fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**189 685 $**	276 558 $
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**589 034 $**	597 738 $
Total de l'exposition au ratio de levier	**1 067 262 $**	1 065 004 $
Ratios		
Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**32,2 %**	46,3 %
Fonds propres de la catégorie 1	**32,2**	46,3
Total des fonds propres	**32,2**	46,3
Levier	**17,8**	26,0

[1] Fiducie Desjardins a déclaré un dividende de 100 M$ au cours du 2e trimestre 2026.

GESTION DES RISQUES

STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA FONCTION CHARGÉE DE LA GESTION DES RISQUES

La Société est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque stratégique, au risque de réputation, aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et aux risques réglementaires. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour la Société et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. La Société considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à tous au sein de l'organisation.

CADRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

L'objectif de la Société en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, la Société s'est dotée d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et à son conseil d'administration un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Ce Cadre de gestion intégrée des risques est cohérent avec celui du Mouvement Desjardins (Mouvement) et couvre l'ensemble des activités de la Société. Comme le Mouvement, la Société privilégie une approche globale et coordonnée pour gérer les risques de façon intégrée, c'est-à-dire en tenant compte des interrelations et des interdépendances entre les différents risques.

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que la Société souhaite prendre dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité de la Société advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des facteurs de risque émergents sur les résultats de la Société.

Le Cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque de la Société. Il repose sur les énoncés suivants :

- Assurer la pérennité de la Société en se protégeant des événements défavorables pouvant affecter la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités, tout en préservant sa réputation dans le respect de ses valeurs coopératives.
- Guider les décisions d'affaires en définissant le type et le niveau de risque que Fiducie souhaite prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques.
- Comprendre et gérer consciencieusement les risques découlant des activités de la Société et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris.
- Assurer la pérennité financière de la Société pour le bénéfice de ses clients en conservant un niveau de capitalisation qui rencontre les attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires.
- Limiter la prise de risque de façon à ce que le niveau de capitalisation soit suffisant pour faire face à un choc sévère ayant une faible probabilité de réalisation.
- Assurer la pérennité financière de la Société grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus pour rencontrer ses engagements financiers.
- Gérer les liquidités et les activités de financement de la Société par des véhicules d'approvisionnement stables et diversifiés pour se prémunir contre le risque de liquidité et pour maintenir, à l'aide d'actifs hautement liquides, une marge de manœuvre supplémentaire au niveau réglementaire exigé.
- Conserver une adéquation entre le risque de crédit et le rendement à long terme avec les clients de la Société afin de soutenir ces derniers et les communautés tout au long de nos relations.
- Éviter les concentrations de crédit trop importantes sur certains groupes ou entités à risque.
- Gérer l'exposition au risque de taux d'intérêt découlant de stratégies et, par la gestion de ce risque, limiter l'impact des variations des taux d'intérêt et assurer la pérennité de la Société.
- Travailler toujours dans l'intérêt des clients en les accompagnant dans leur autonomie financière, tout en contribuant au développement des communautés, et ce, en cohérence avec nos valeurs.
- Par nos décisions, nos communications et nos actions, protéger la réputation de la Société auprès des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce, dans le respect des valeurs de la Société.
- Anticiper et atténuer graduellement les risques que posent les changements climatiques pour Fiducie, en exerçant un rôle de leader socioéconomique pour le développement d'une économie à faibles émissions de gaz à effet de serre tout en contribuant à la résilience des clients et autres parties prenantes en les accompagnant dans la transition énergétique.
- Maintenir un environnement de contrôle efficace et promouvoir une saine gestion des risques opérationnels et réglementaires pour les risques technologiques, de sécurité de l'information, de données, de tiers, de continuité des activités, de modèles, juridiques et réglementaires, de fraudes et crimes financiers, de protection des renseignements personnels, de pratique en matière d'emploi, d'exécution, de dommages aux personnes et actifs et de divulgation externe.

Le conseil d'administration de la Société approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque. Le Cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration pour approbation. La Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, de leurs cibles, de leurs seuils et de leurs limites avec le Cadre d'appétit pour le risque du Mouvement Desjardins.

La fonction gestion des risques s'assure de l'adéquation du profil de risque de la Société avec l'appétit pour le risque. Trimestriellement, elle rend compte du respect des énoncés et des indicateurs d'appétit pour le risque à la haute direction et au conseil d'administration. En cas de dépassement du seuil ou de la limite d'un indicateur d'appétit pour le risque, l'investigation de la situation ainsi que les mesures correctives, lorsqu'applicables, sont portées à l'attention des instances concernées.

La structure et les principes de gouvernance de la Société respectent les critères de la réglementation applicable à une société de fiducie fédérale. Son conseil d'administration assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble de ses activités. Il voit notamment à la supervision de la gestion des risques, à l'examen des systèmes de contrôle interne ainsi qu'à l'adoption des encadrements pertinents en matière de gestion des risques et au respect de leur mise en œuvre. Afin de le soutenir dans ses responsabilités spécifiques à l'égard de la gestion des risques, le conseil d'administration est appuyé par le comité Gestion des risques, le comité de direction, le comité d'audit ainsi que le comité de révision. Tous ces comités bénéficient du soutien du Mouvement Desjardins en matière d'encadrement.

Les responsabilités de la direction de la Société au chapitre de la gestion des risques visent à assurer le respect de saines pratiques en matière de gestion des risques. Elle veille notamment à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'examen des encadrements appropriés. Elle s'assure également que la Société est en mesure d'identifier tous les risques importants, d'évaluer leurs répercussions potentielles et de mettre en place des pratiques, des procédures et des mesures de contrôle pour les gérer efficacement.

L'approche de gestion des risques du Mouvement Desjardins et de la Société repose sur des principes favorisant la responsabilité de leurs unités d'affaires. La fonction de gestion des risques du Mouvement et de la Société s'assure, quant à elle, que ces unités réussissent à gérer et à maîtriser au jour le jour les risques associés à leurs activités.

Encadrements et pratiques inhérents à la gestion des risques

La Société dispose d'encadrements en matière de gestion des risques pour l'appuyer dans le développement de ses affaires et atteindre ses objectifs stratégiques. Elle prend les dispositions nécessaires pour en assurer la mise en œuvre, la tenue et le maintien afin de satisfaire aux exigences réglementaires auxquelles elle est assujettie.

Les principaux encadrements inhérents à la gestion des risques concernent notamment :
- l'approche de gestion intégrée des risques;
- l'appétit pour le risque incluant les énoncés et les indicateurs;
- la gestion du risque stratégique et de réputation;
- la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance;
- la gouvernance de la modélisation du risque;
- les simulations de crise;
- l'évaluation interne de l'adéquation des fonds propres;
- la gestion des risques opérationnels et réglementaires;
- la gestion du risque de liquidité;
- la gestion du risque de marché;
- la gestion du risque de crédit, de contrepartie et d'émetteur;
- les placements.

FACTEUR DE RISQUE QUI POURRAIT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Incertitude du contexte économique et géopolitique

Tensions commerciales avec les États-Unis :
Le conflit commercial entre le Canada et les États-Unis s'est intensifié en août et en septembre avec l'introduction de nouveaux tarifs douaniers, tant aux États-Unis qu'au Canada, en plus de nouvelles restrictions à l'importation aux États-Unis sur certains produits canadiens. La situation demeure très incertaine et le risque d'avoir une nouvelle salve de tarifs douaniers est élevé, notamment pour certains secteurs spécifiques (entre autres les produits automobiles, les produits métalliques, les produits en bois ainsi que l'agroalimentaire et les produits laitiers), tout comme la possibilité d'embargos sur certains produits. Jusqu'à maintenant, les entreprises canadiennes ont fait preuve de résilience, mais la prolongation du conflit ou son intensification pourraient éventuellement engendrer d'importantes pertes d'emplois au pays, en particulier dans les sous-secteurs manufacturiers fortement affectés par les tarifs, comme le bois et les produits métalliques. Les répercussions seraient évidemment plus importantes pour certaines régions en fonction de leur exposition aux tarifs douaniers. Dans ce contexte, le Québec serait l'une des provinces les plus affectées. Enfin, il y a toujours le risque latent que les Américains utilisent l'article 34.6 de l'ACEUM pour se retirer de l'accord après un préavis de six mois, ce qui pourrait entraîner des répercussions considérables sur le Canada et le Québec.

Incertitudes géopolitiques :
Les tensions géopolitiques demeurent très importantes. Le conflit en Iran a amené d'importantes perturbations dans des voies commerciales névralgiques, avec des effets marqués sur les prix du pétrole et d'autres ressources. Le processus de paix dans le conflit israélo-palestinien demeure fragile. La guerre entre l'Ukraine et la Russie engendre des tensions durables entre l'Occident et Moscou. La rivalité stratégique entre la Chine et les États-Unis à propos de Taïwan pourrait s'intensifier. L'instabilité pourrait nuire à la conjoncture et aux investissements, perturber les chaînes d'approvisionnement, faire augmenter l'inflation, affecter négativement les marchés financiers et multiplier les crises politiques et économiques. Par ailleurs, la situation amène une poussée des investissements et dépenses militaires, mettant davantage de pressions sur les finances publiques.

L'affaiblissement des organismes américains de réglementation pourrait provoquer des débordements et, à terme, des déséquilibres financiers, sans compter des problèmes environnementaux ou même sanitaires. La polarisation politique et une certaine radicalisation, amplifiées par les décisions récentes de l'administration américaine, pourraient créer de l'incertitude et fragiliser la démocratie libérale.
Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins, incluant la Société, surveille et analyse les évolutions de la situation afin d'identifier les mesures appropriées pour atténuer les éventuelles répercussions sur ses activités et sur les membres et clients.

RISQUE DE CRÉDIT

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Des politiques dictent les limites par engagements, émetteurs et contreparties, emprunteurs, groupes d'emprunteurs et secteurs d'activité. Elles sont examinées par la direction, qui les recommande au conseil d'administration pour approbation.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

La Société est principalement exposée au risque de marché en raison de ses activités d'intermédiation financière. Elle a adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché. Le risque de taux d'intérêt est la principale composante du risque de marché auquel la Société est exposée. Une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. Le comité de direction de la Société a la responsabilité d'analyser et d'entériner les différentes stratégies d'appariement des taux d'intérêt dans le respect des paramètres définis par les politiques.

Des informations supplémentaires sur la situation de la Société à l'égard de la sensibilité aux taux d'intérêt et à l'appariement des échéances sont fournies dans le tableau 8 « Sensibilité aux taux d'intérêt et appariement des échéances » de ce document.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Société de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir à la Société, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides. De plus, la Société s'assure, par l'intermédiaire du Mouvement, qu'elle dispose d'un approvisionnement en fonds stable et diversifié, d'un suivi d'indicateurs et d'un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. La Société a établi une politique décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. La politique est revue régulièrement afin d'assurer sa concordance avec le contexte opérationnel, les conditions de marché et les exigences des organismes de réglementation. Elle intègre, entre autres, les exigences de la *Ligne directrice B-6 – Principes de liquidité*, publiée par le BSIF, ainsi que le suivi et le respect des normes sur le ratio de liquidité à court terme (LCR) de même que les flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) en vertu de l'Accord de Bâle III. Cette politique a été approuvée par le conseil d'administration, et son suivi est effectué par le comité Gestion des risques. Au cours du trimestre, la Société a déposé les rapports mensuels sur les LCR et les NCCF auprès du BSIF.

Une nouvelle version de la *Ligne directrice sur les normes de liquidité* du BSIF, proposant l'introduction d'une nouvelle catégorie d'actifs liquides de haute qualité liée aux ratios LCR et NCCF, entrera en vigueur le 1er mai 2027.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement Desjardins, selon le cas.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins et de la Société, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité, de modèle, etc. ainsi qu'aux activités réalisées par une tierce partie. Ce risque peut notamment entraîner des pertes ou la non-atteinte des objectifs, découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un Cadre de gestion des risques opérationnels a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce dispositif de gestion des risques opérationnels comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

La *Ligne directrice E-21 - Gestion du risque opérationnel et résilience opérationnelle* du BSIF, qui rehausse les attentes en matière de gestion du risque opérationnel et de résilience, a donné lieu à des travaux soutenus au sein du Mouvement et de la Société. Ces travaux ont permis de mettre en place les principaux mécanismes et pratiques requis afin de répondre aux attentes applicables au 1er septembre 2026 et de rehausser de façon significative la maturité de l'organisation en matière de résilience opérationnelle.

Le projet de loi C-8, qui introduit la *Loi sur la protection des cybersystèmes essentiels* (LPCE), vise à encadrer la cybersécurité des infrastructures critiques relevant de la compétence fédérale, notamment dans les secteurs bancaire et assurantiel. La LPCE prévoit, entre autres, l'obligation pour les entités visées de mettre en place des programmes de cybersécurité et de déclarer aux autorités fédérales les incidents affectant un cybersystème essentiel, selon les modalités prévues par la loi. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins, incluant la Société, dispose déjà de programmes de gestion, de surveillance et de déclaration des incidents de cybersécurité. Le Mouvement, incluant la Société, demeure mobilisé afin d'assurer le respect des exigences légales et réglementaires applicables, incluant celles découlant de la LPCE, dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques et de conformité.

Le Mouvement Desjardins, incluant la Société, poursuit la mise en place d'un Cadre de gestion des risques liés aux systèmes d'intelligence artificielle (SIA) afin d'en assurer une utilisation responsable, sécuritaire et maîtrisée. Ce Cadre global de gestion des risques vise notamment à renforcer la gouvernance des SIA, à encadrer l'identification et l'utilisation des SIA, à soutenir l'évaluation des risques selon les différents domaines de risque, ainsi qu'à prévenir les risques émergents, incluant ceux liés à la fraude. Les systèmes d'intelligence artificielle font l'objet d'un suivi et d'une évaluation afin de soutenir les objectifs d'affaires de la Société, tout en respectant les attentes réglementaires applicables.

Concernant la *Ligne directrice B-10 - Gestion des risques liés aux tiers*, adressée aux institutions financières fédérales assujetties au BSIF, y compris Fiducie, les encadrements Mouvement, également applicables à Fiducie en matière de gestion de risques liés aux tiers, démontrent une adéquation avec les principes et les attentes reflétés dans cette ligne directrice.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le Cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque et aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le Cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce Cadre est révisé selon une fréquence et des modalités définies afin de maintenir son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie et des nouvelles réglementations.

Gouvernance

La gouvernance en matière de gestion du risque opérationnel met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement du risque. Le risque opérationnel est régi par des encadrements qui sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement et de la Société.

De plus, le comité de risques opérationnels Mouvement, composé de représentants des fonctions de deuxième ligne de défense assurant l'encadrement et la surveillance des risques opérationnels, a le mandat principal de surveiller les risques opérationnels et réglementaires auxquels le Mouvement et la Société sont exposés. Sa gouvernance est décrite dans la section « Cadre de gestion intégrée des risques » de ce document.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au Cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel. Le Cadre de gestion vise également à encadrer les interventions et la communication, conformément à l'appétit pour le risque et aux encadrements adoptés par le Conseil d'administration. Le Cadre repose sur des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel et assure une cohérence avec les autres domaines de risque.

Ce Cadre est continuellement révisé afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction de l'évolution des pratiques de l'industrie et des changements réglementaires.

	Description
Divulgation des risques	La nature des risques ainsi que leurs niveaux de risque opérationnel sont communiqués fréquemment à la haute direction ainsi qu'aux différents comités encadrant la gestion des risques. Cela favorise une gestion efficace du risque opérationnel permettant de prendre action rapidement lorsque requis et d'établir les différentes priorités en fonction de l'importance des risques encourus.
Mesures d'atténuation	Le Mouvement et la Société ont une structure permettant d'assurer une saine gestion des risques opérationnels par l'encadrement de la conception et par l'application de contrôles contribuant à l'atténuation des risques. Les risques sont identifiés et évalués notamment au regard de l'efficacité des contrôles en place. L'ensemble des mécanismes d'évaluation et de gestion des risques est opéré dans l'objectif de maintenir la prise de risques globale à l'intérieur du cadre d'appétit préétabli.
Programmes de partage des risques et programmes d'assurance	Le Mouvement et la Société se sont dotés de programmes d'assurances visant à leur procurer une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles, adaptée aux besoins des secteurs d'activité ainsi qu'à l'appétit pour le risque du Mouvement et de la Société (incluant les risques émergents).
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Le capital réglementaire relié aux risques opérationnels est calculé selon l'approche standard simplifiée conformément à la Ligne directrice *Normes de fonds propres* émise par le BSIF. Cette méthode de calcul est basée sur la composante de revenus bruts réajustés de la Société.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique correspond au risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins et la Société d'atteindre leurs objectifs stratégiques incluant l'intérêt des membres et clients.

Ce risque fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement et de la Société et fait l'objet d'une Politique sur la gestion du risque stratégique. Il appartient à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de suivre l'évolution des orientations stratégiques du Mouvement et de la Société, en considérant l'appétit pour le risque et les contraintes financières du Mouvement et de la Société. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques et donc la compétitivité du Mouvement et de la Société, font l'objet d'un suivi systématique et périodique. À cet effet, le Mouvement Desjardins et la Société ont mis en place un processus de mise à jour annuelle du plan stratégique, incluant un exercice d'analyse des risques et de revue objective, afin de tenir compte de l'évolution du marché, des risques émergents, des grandes tendances de l'industrie, ainsi que du contexte géopolitique et économique.

Les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et font rapport à ce sujet aux instances appropriées. En outre, les positionnements stratégiques, les acquisitions d'entreprises, les nouveaux produits et services, les projets financés par le portefeuille d'investissements Mouvement, les initiatives et transactions majeures, font l'objet d'une analyse de risque, incluant lorsque requis une revue objective par les 2e lignes de défense avant leur mise en œuvre.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction de la Société puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance des membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins et la Société. À cet égard, ceux-ci visent à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur la réputation et l'image du Mouvement Desjardins, incluant la Société. Ces derniers considèrent qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un Cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est le premier responsable de la démarche d'évolution culturelle. Celle-ci vise à faire évoluer en profondeur les comportements pour travailler toujours dans l'intérêt des membres et clients. Cette démarche contribue aussi à gérer les risques réputationnels.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Les risques ESG sont liés à un événement ou un enjeu environnemental, social ou de gouvernance, qui se matérialise dans le cadre des opérations du Mouvement Desjardins, incluant la Société, de ses activités de financement, d'investissement et d'assurance, ou de ses engagements, dont les conséquences seraient susceptibles d'engendrer des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

La Société accorde une importance croissante à l'intégration des considérations ESG dans ses activités, ainsi que dans la gestion de ses risques. Ces risques transversaux peuvent également se matérialiser de façon indirecte par le biais des relations d'affaires avec d'autres entités dont les activités pourraient faire l'objet d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

Par l'entremise du Cadre de gestion intégrée des risques et de la politique ESG, la Société s'assure que la gestion de ces risques est prise en charge à tous les paliers. À cet égard, les différentes analyses d'évaluation des risques climatiques démontrent que la Société présente globalement une faible exposition à ceux-ci.

RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis plusieurs années, le cadre réglementaire ne cesse de se renforcer, tant par l'élargissement de son champ d'application que par la complexité croissante des exigences. La pression des autorités réglementaires s'accentue et leurs pouvoirs de surveillance s'accroissent, ce qui expose le Mouvement, incluant la Société, à des sanctions pécuniaires et à un plus grand risque réputationnel.

Autorités réglementaires et organismes de réglementation

Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, la volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières de plus en plus sophistiquées, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux, Canada et États-Unis, et provinciaux, il faut également considérer celles provenant de l'AMF, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, du BSIF, du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires, comme celles portant sur la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale*, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, nécessite d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont la Société gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

Cadre de gestion de la conformité

En tant que fonction de supervision indépendante, la vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de la Société.

Le Cadre de gestion s'applique aux risques juridiques et réglementaires, incluant la lutte aux crimes financiers et à la corruption ainsi qu'aux risques de fraude et de protection des renseignements personnels. Il s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que la surveillance des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Le Cadre de gestion de la conformité prévoit :

- L'élaboration des encadrements et de la documentation permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur.
- La mise en place de programmes de formation et une offre d'accompagnement (rôle-conseil).
- Le déploiement de programmes de surveillance et d'inspections des activités.
- La reddition de comptes sur l'état de la conformité au conseil d'administration et à la haute direction de la Société.

Pour maintenir sa réputation en matière d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement, incluant la Société, s'est également doté d'un code de déontologie applicable aux dirigeants et aux employés de toutes ses composantes.

Ce Cadre de gestion de la conformité permet de fournir l'assurance raisonnable que la conduite des activités de la Société respecte la réglementation à laquelle elle est assujettie. Malgré tout, il est possible que la Société ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. La Société pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation.

Structure organisationnelle de la conformité

La vice-présidence et chef de la conformité et de la protection des renseignements personnels du Mouvement est sous la responsabilité hiérarchique de la première vice-présidence Gestion des risques du Mouvement Desjardins. Les chefs de la conformité des composantes, incluant la Société, sont quant à eux sous la responsabilité hiérarchique de la vice-présidente et chef de la conformité et protection des renseignements personnels.

Juridique et réglementaire

Le risque juridique et réglementaire est le risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins, y compris la Société, qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

Le risque juridique et réglementaire englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des condamnations à payer des dommages, des pénalités financières ou des sanctions. L'environnement juridique et réglementaire évolue par ailleurs rapidement et pourrait accroître l'exposition de la Société à de nouveaux types de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre la Société peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité de la Société, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes de la Société, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si la Société avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Protection des renseignements personnels

Le risque de protection des renseignements personnels correspond au risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de la Société, à la conformité et à de possibles pertes financières.

En juin 2026, le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique a déposé le projet de loi C-36 qui prévoit le remplacement de la législation fédérale actuelle de protection des renseignements personnels (PRP) par la nouvelle *Loi visant à protéger la vie privée et les données des consommateurs* ainsi que la création d'un nouveau régulateur fédéral, la Commission canadienne de la sécurité numérique et de la protection des données, doté de pouvoirs d'ordonnances et de sanctions pouvant atteindre 3 % du chiffre d'affaires. Les requis de la nouvelle loi sont similaires à ceux de la Loi 25 au Québec, soit la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, ce qui facilitera sa mise en œuvre pour le Mouvement Desjardins. Une fois adoptée, cette réforme contribuera à rétablir un plancher équitable entre l'ensemble des joueurs du domaine financier canadien en matière de PRP.

Quant au projet de loi fédérale C-15 (*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 4 novembre 2025)*, qui contient notamment le nouveau cadre législatif sur les services bancaires axés sur les consommateurs pour encadrer les services financiers ouverts, il a reçu la sanction royale en mars 2026. Une mise en conformité avec ce cadre constituera un chantier important pour le Mouvement Desjardins, lequel débutera par une demande d'accréditation auprès de la Banque du Canada. Les fournisseurs de services ainsi que les destinataires de données devront aussi être accrédités. Un projet de règlement a été publié par le Ministère des Finances à la fin du mois de juin 2026 et le Mouvement Desjardins en examine présentement les impacts.

Fraude et crimes financiers

Le risque de fraude et de crimes financiers correspond au risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins, y compris la Société.

Afin de bien protéger les membres et clients ainsi que l'organisation, le Mouvement Desjardins, incluant la Société, améliore constamment ses processus et solutions pour prévenir, détecter et répondre à la fraude adéquatement. Pour ce faire, l'identification des risques de fraude se fait en continu et les mesures de mitigation efficaces et robustes sont en constante évolution.

Le projet de loi C-12 *(Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada*) incluant des modifications à la LRPCFAT, a reçu la sanction royale en mars 2026. Il inclut notamment l'augmentation du montant actuel des pénalités administratives pécuniaires pouvant être imposées par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) qui sont déjà en vigueur ainsi que l'augmentation du montant actuel des infractions pénales et l'inscription obligatoire de toutes les entités déclarantes auprès du CANAFE qui entreront ultérieurement en vigueur par décret.

Au printemps 2026, le CANAFE a publié de nouveaux indicateurs de blanchiment d'argent liés à la traite de personnes lors de grands événements internationaux de sport et de divertissement, de même que des profils ciblés sur la menace interne et l'extrémisme violent à caractère nihiliste. Ces nouveaux indicateurs doivent être utilisés, lorsque requis, dans la transmission de certaines déclarations réglementaires par le Mouvement Desjardins, incluant la Société.

Finalement, le projet de loi C-29 *(Loi constituant l'Agence contre les crimes financiers et apportant des modifications corrélatives à certaines lois et à certains règlements)* a été déposé par le ministre des Finances en avril 2026. Cette Agence, dont la mission est de centraliser les efforts dans la lutte contre les crimes financiers et recouvrer les produits de la criminalité, devrait voir le jour au début de l'année 2027.

Le Mouvement Desjardins, incluant la Société, possède également un Cadre de gouvernance en crimes financiers qu'il bonifie continuellement. Dans les deux dernières années, le ministère des Finances a adopté des changements réglementaires visant à élargir les obligations des entités déclarantes, notamment en ce qui a trait aux déclarations de biens appartenant à une personne ou une entité inscrite, à l'assujettissement de nouvelles entités déclarantes et aux déclarations relatives à la propriété effective d'entreprises fédérales. Une mise à jour a aussi été effectuée à la Directive sur les opérations financières liées à la République islamique d'Iran en juin 2026. Le Mouvement Desjardins se conforme à ces nouvelles exigences et participe aux consultations organisées par le CANAFE pour les autres changements à venir qui auront un impact sur ses activités, telle l'inscription universelle des entités déclarantes.

COMMUNICATION AU TITRE DU TROISIÈME PILIER

TABLEAU KM1 – INDICATEURS CLÉS[1]

	(en milliers de dollars et en pourcentage)	a **Au 30 septembre 2026**	b Au 30 juin 2026	c Au 31 mars 2026	d Au 31 décembre 2025	e Au 30 septembre 2025
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**189 685 $**	185 064 $	277 493 $	276 558 $	277 303 $
2	Fonds propres de la catégorie 1	**189 685**	185 064	277 493	276 558	277 303
3	Total des fonds propres	**189 685**	185 064	277 493	276 558	277 303
	Actifs pondérés en fonction des risques (montants)					
4	Total des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	**589 034 $**	575 397 $	604 555 $	597 738 $	541 064 $
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
5	Ratio de fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**32,2 %**	32,2 %	45,9 %	46,3 %	51,3 %
6	Ratio de fonds propres de la catégorie 1	**32,2 %**	32,2 %	45,9 %	46,3 %	51,3 %
7	Ratio des fonds propres totaux	**32,2 %**	32,2 %	45,9 %	46,3 %	51,3 %
	Exigences supplémentaires de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires en pourcentage des APR					
8	Exigence de conservation des fonds propres	**2,5 %**	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
9	Exigence contracyclique	**—**	—	—	—	—
10	Exigences supplémentaires pour les Institutions financières d'importance systémique intérieure (IFIS-i)	**—**	—	—	—	—
11	Total des exigences de volant spécifique de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (lignes 8+9+10)	**2,5 %**	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
12	Fonds propres de la catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires disponibles après satisfaction des exigences minimales	**24,2 %**	24,2 %	37,9 %	38,3 %	43,3 %
	Ratio de levier Bâle III					
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	**1 067 262 $**	1 069 623 $	1 058 564 $	1 065 004 $	1 073 464 $
14	Ratio de levier de Bâle III (ligne 2 / ligne 13)	**17,8 %**	17,3 %	26,2 %	26,0 %	25,8 %

[1] Fiducie Desjardins a déclaré un dividende de 100 M$ au cours du 2e trimestre 2026.

TABLEAU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES[1]

	(en milliers de dollars et en pourcentage)	a **Au 30 septembre 2026**	Au 30 juin 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
	Fonds propres de catégorie 1A et assimilés : Instruments et réserves					
1	Actions ordinaires et assimilées directement émises plus primes liées au capital	**59 972 $**	59 972 $	59 972 $	59 972 $	59 972 $
2	Résultats non distribués	**129 933**	122 720	216 239	213 668	212 615
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	**(198)**	2 394	1 304	2 947	4 716
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés du capital réglementaire de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
5	Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	**—**	—	—	—	—
6	**Fonds propres bruts de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires**	**189 707 $**	185 086 $	277 515 $	276 587 $	277 303 $
15	**Actifs des caisses de retraite à prestations déterminées, en termes nets**	**22**	22	22	29	—
28	**Total des déductions des fonds propres ajustés de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires après les déductions liées à un seuil affectées et individuelles**	**22 $**	22 $	22 $	29 $	— $
29	**Fonds propres nets de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires après toutes les déductions)**	**189 685 $**	185 064 $	277 493 $	276 558 $	277 303 $
30	Autres éléments de catégorie 1 admissibles directement émis plus primes liées au capital	**—**	—	—	—	—
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	**—**	—	—	—	—
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	**—**	—	—	—	—
33	Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de la catégorie 1	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1 du groupe)	**—**	—	—	—	—
35	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
36	**Autres éléments de fonds propres bruts de catégorie 1**	**—**	—	—	—	—
43	**Total des ajustements réglementaires des autres éléments de fonds propres de catégorie 1**	**— $**	— $	— $	— $	— $
44	**Autres éléments de fonds propres nets de catégorie 1**	**—**	—	—	—	—
45	**Fonds propres nets de catégorie 1**	**189 685 $**	185 064 $	277 493 $	276 558 $	277 303 $
	Fonds propres de catégorie 2					
46	Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles directement émis	**—**	—	—	—	—
47	Instruments de fonds propres de catégorie 2 non admissibles (assujettis au retrait progressif de 2013 à 2022)	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
48	Fonds propres émis par des filiales consolidées à des tiers (partie comptabilisée en tant que fonds propres de catégorie 2 de la société mère)	**—**	—	—	—	—
49	dont : instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	**s. o.**	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
50	Provisions	**—**	—	—	—	—
51	**Fonds propres bruts de catégorie 2**	**— $**	— $	— $	— $	— $
57	**Total des ajustements règlementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2**	**— $**	— $	— $	— $	— $
58	**Fonds propres de catégorie 2**	**—**	—	—	—	—
59	**Total – Fonds propres**	**189 685 $**	185 064 $	277 493 $	276 558 $	277 303 $
60	**Total des actifs pondérés en fonction des risques**	**589 034 $**	575 397 $	604 555 $	597 738 $	541 064 $

Pour la note de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

TABLEAU CC1 – COMPOSITION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)[1]

	(en milliers de dollars et en pourcentage)	a **Au 30 septembre 2026**	Au 30 juin 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
	Ratios et coussins de fonds propres					
61	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en % des actifs pondérés des risques)	**32,2 %**	32,2 %	45,9 %	46,3 %	51,3 %
62	Fonds propres de catégorie 1 (en % des actifs pondérés des risques)	**32,2 %**	32,2 %	45,9 %	46,3 %	51,3 %
63	Total des fonds propres (en % des actifs pondérés des risques)	**32,2 %**	32,2 %	45,9 %	46,3 %	51,3 %
	Cible du BSIF					
69	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	**7,0 %**	7,0 %	7,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible de fonds propres de catégorie 1	**8,5 %**	8,5 %	8,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible du total des fonds propres	**10,5 %**	10,5 %	10,5 %	10,5 %	10,5 %
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2					
76	Provisions éligibles à l'inclusion dans les fonds propres de catégorie 2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	**— $**	— $	— $	— $	— $
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2 selon l'approche standard	**—**	—	—	—	—

[1] Fiducie Desjardins a déclaré un dividende de 100 M$ au cours du 2e trimestre 2026.

TABLEAU LR2 – DÉCLARATION COMMUNE DU RATIO DE LEVIER[1]

	(en milliers de dollars et en pourcentage)	a **Au 30 septembre 2026**	b Au 30 juin 2026	Au 31 mars 2026	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
	Expositions au bilan					
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)[2]	**1 067 284 $**	1 069 645 $	1 058 586 $	1 065 033 $	1 073 464 $
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	**—**	—	—	—	—
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	**—**	—	—	—	—
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)[2]	**(22)**	(22)	(22)	(29)	—
5	**Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)**	**1 067 262 $**	1 069 623 $	1 058 564 $	1 065 004 $	1 073 464 $
	Expositions sur dérivés					
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	**—**	—	—	—	—
7	Majorations pour exposition potentielle future liée à toutes les opérations sur dérivés	**—**	—	—	—	—
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale sur les expositions compensées de client)	**—**	—	—	—	—
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	**—**	—	—	—	—
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	**—**	—	—	—	—
11	**Total – Expositions sur dérivés (somme des lignes 6 à 10)**	**—**	—	—	—	—
	Expositions sur opérations de financement par titres					
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation, après ajustement pour opérations comptables de vente)	**— $**	— $	— $	— $	— $
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	**—**	—	—	—	—
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	**—**	—	—	—	—
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	**—**	—	—	—	—
16	**Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)**	**— $**	— $	— $	— $	— $
	Autres expositions hors bilan					
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	**—**	—	—	—	—
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	**—**	—	—	—	—
19	**Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)**	**—**	—	—	—	—
	Fonds propres et expositions totales					
20	**Fonds propres de catégorie 1**	**189 685**	185 064	277 493	276 558	277 303
21	**Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)**	**1 067 262 $**	1 069 623 $	1 058 564 $	1 065 004 $	1 073 464 $
	Ratio de levier					
22	**Ratio de levier - Bâle III**	**17,8 %**	17,3 %	26,2 %	26,0 %	25,8 %

[1] Fiducie Desjardins a déclaré un dividende de 100 M$ au cours du 2e trimestre 2026.
[2] Reclassement du montant des actifs déduits présentés initialement au net dans la valeur du bilan.